



Prairie

Edition **Zone Limousin**

Bulletin disponible sur www.aquitainagri.fr www.limousin.synagri.com
et sur le site de la DRAAF www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

BILAN
30/01/2017



Animateur filière

Stéphane CHAMPAGNOL
FDGDON 87

stephane.champagnol@fdgdon87.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET Président
de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle Aquitaine Prairie –
Edition Zone Limousin N°X du
J/M/2017 »*



Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

- Populations en phase de basse densité sur la majeure partie de la région.
- Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : pose de perchoirs, nichoirs, pièges, broyage de refus, ...
- **Arrêté de surveillance et de lutte obligatoire en cours sur les communes de Saint Privat, Saint Julien Aux Bois et Rilhac-Xaintrie.**
- **Agissez maintenant ! En période de pic de pullulation, il est trop tard !**

Taupes

- Présence régulière sur la région. Effectifs stables.

Campagnol des champs

- Présence sur la majorité des parcelles suivies. Effectifs stables

• Fonctionnement du réseau d'épidémiolo-surveillance

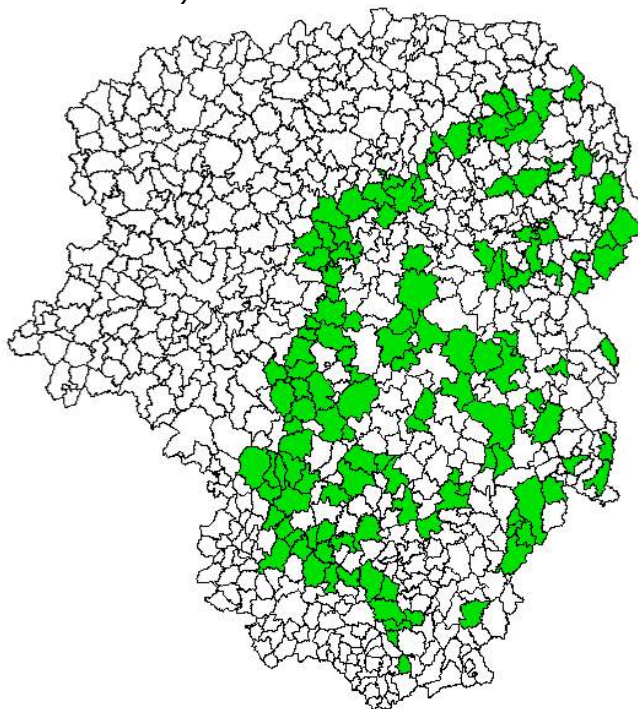
Le réseau d'épidémiolo-surveillance filière prairie observe l'état des populations des mammifères ravageurs afin d'évaluer le risque sanitaire sur les prairies limousines.

Ces observations sont réalisées sur un réseau de parcelles de références réparties de façon homogène et représentatif de l'ensemble de la zone concernée par la problématique campagnol terrestre. Ces données peuvent ensuite être complétées par des renseignements obtenus sur des parcelles dites « flottantes » en cas doute sur les premiers résultats.

Aujourd'hui, 127 parcelles de référence (carte ci-dessous) sont suivies par les techniciens des différents organismes agricoles de la région (chambres d'agriculture de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, FDGDON 87 et FREDON Limousin).



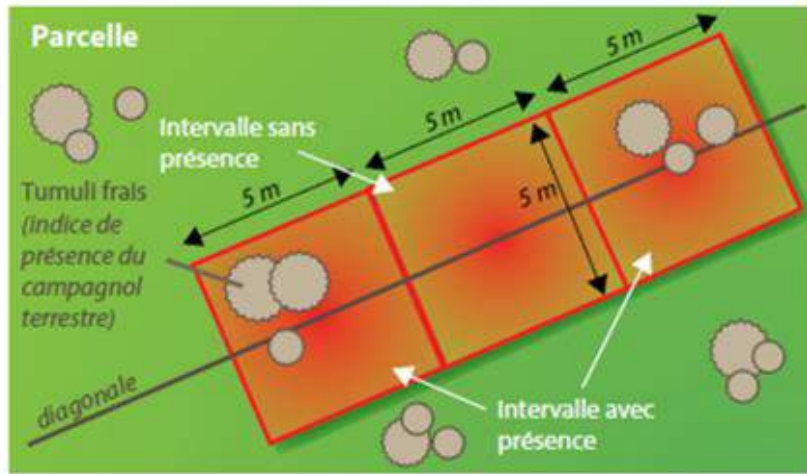
Prairie limousine et ses limousines
(Crédit Photo : S. CHAMPAGNOL-FDGDON87)



Ces parcelles sont suivies de façon régulière trois fois dans l'année :

- Au printemps entre la 2^{ème} et 3^{ème} semaine de mars ;
- En été sur la période « post-fauche » ;
- A l'automne entre la 2^{ème} et 3^{ème} semaine d'octobre.

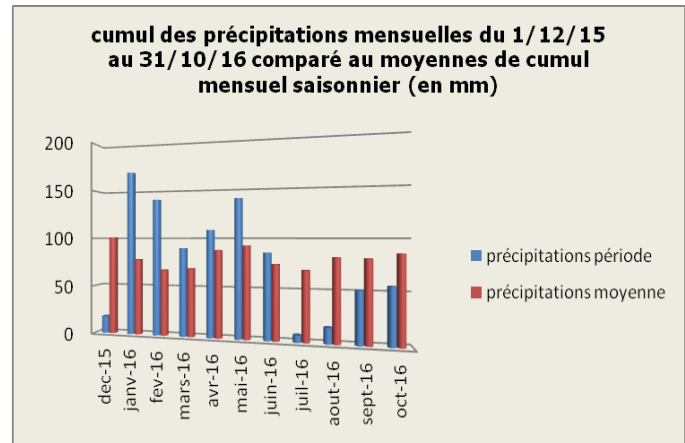
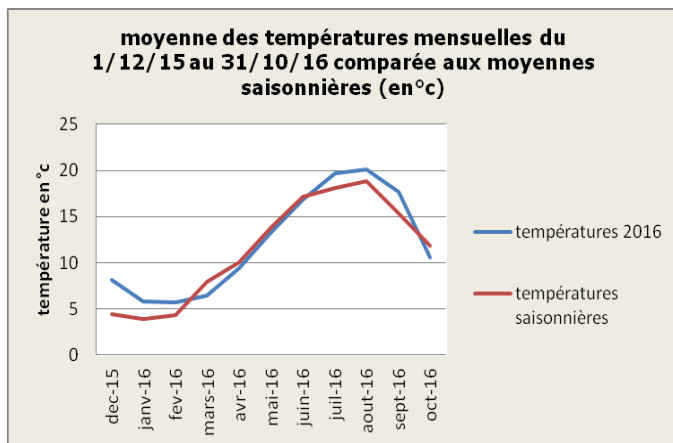
La méthode de comptage retenue pour les observations est la méthode indiciaire (voir schéma ci-après). Pour cela, l'observateur parcourt la plus grande diagonale de la parcelle de référence et note sur une fiche d'aide au comptage, dans les intervalles de 5m/5m, s'il y a absence ou présence d'indices frais de présence de campagnols et de taupes, qu'il retranscrit ensuite sur une fiche de suivi pour donner un pourcentage d'infestation de la parcelle.



Exemple :

0 à 5m	présence
5 à 10 m	présence
10 à 15 m	0
15 à 20 m	0
20 à 25 m	présence
25 à 30 m	0
30 à 35 m	0
Nombre d'intervalles occupés/ Nombre Total d'intervalles	3/7=0.43 Soit 43%

Bilan climatique



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Objat).

Comme pour l'année 2015, l'année 2016 nous apporte encore des relevés météorologiques largement en dehors des valeurs de saisons.

Pour les températures, on peut observer, une nouvelle fois, un hiver et un été relativement chauds avec des températures au-dessus des moyennes de saison. Pour la période printanière, hormis un mois de mars un peu plus frais, les valeurs restent proches de la normale.

Pour les précipitations, l'année s'est visiblement scindée en deux avec un premier semestre très pluvieux et très en dessus des cumuls saisonniers, et un deuxième semestre très sec, avec des valeurs de précipitations très en dessous des normales de saison.

Etat de la végétation

Malgré une présence d'herbe importante dans les prairies à l'hiver 2015-2016, la relative fraîcheur du mois de mars n'a pas permis à la végétation de montrer des signes d'avancements importants, en début d'année.

Par la suite, avec une fin de printemps relativement propice à la végétation et un début d'été doux et humide, les prairies limousines ont connu une pousse d'herbe relativement importante.

Malheureusement, les conditions climatiques très humides des mois de mai et juin n'ont pas permis, notamment pour le foin, de faire des récoltes de fourrages de bonne qualité (herbe arrivée à maturation avant le début des travaux de fenaison, verse importante...).

Cependant, d'après les observations, la plupart des prairies limousines semblaient dans un état généralement très satisfaisant pour attaquer la période estivale.

La sécheresse succédant à la pluie, les prairies se sont rapidement dégradées dès le mois d'août. En effet, la sécheresse de l'été, combinée à des températures relativement élevées pour la période, ont mis à mal la végétation. Les quelques précipitations de cet automne n'ont pas permis de repousse franche de la strate herbacée pour attaquer la période hivernale.

Même si les prairies ont reverdi dans certaines zones, le manque d'herbe était relativement important en cette fin d'année 2016, l'état général des prairies semblant relativement médiocre.

Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

- **Éléments de biologie**

La période de reproduction du campagnol terrestre s'étend de mars à octobre. Sa durée de gestation est de 21 jours. 5 à 6 portées par an sont possibles, avec 2 à 8 petits par portée, soit un potentiel d'environ 100 individus issus d'un couple au printemps.

Le cycle de reproduction annuel des campagnols devrait donc être à l'arrêt en cette période.



Campagnol terrestre

(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL- FDGDON87)

- **Situation en Limousin : bilan observations du réseau**

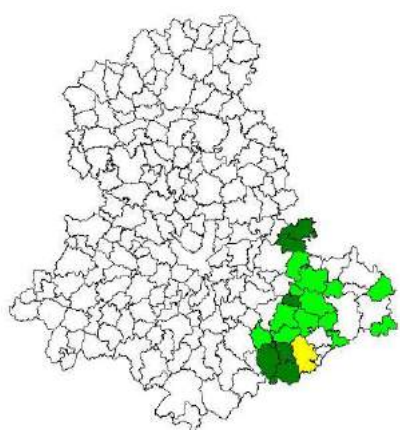
Les observations faites sur les parcelles de référence et flottantes cette année, concluent comme indiqué dans les BSV précédents, sur des densités faibles de présence de campagnols à l'échelle de la région. Elles confirment que nous sommes revenus dans la phase de basse densité du cycle d'évolution des populations de campagnols terrestres.

Quelques secteurs sont néanmoins concernés par des populations encore élevées de campagnols terrestres sur la fin de l'année.

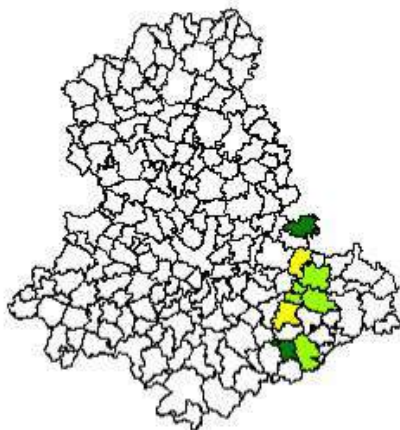
L'état sanitaire des prairies de la Corrèze semble en effet toujours préoccupant sur le secteur de la Xaintrie et du nord-est de la Corrèze. Cependant, et comme le montrent les observations effectuées sur les parcelles de référence, il semblerait que la phase de déclin des populations soit entamée sur ces secteurs.

EVOLUTION DES POPULATIONS DE CAMPAGNOLS TERRESTRES SUR LE LIMOUSIN EN 2016

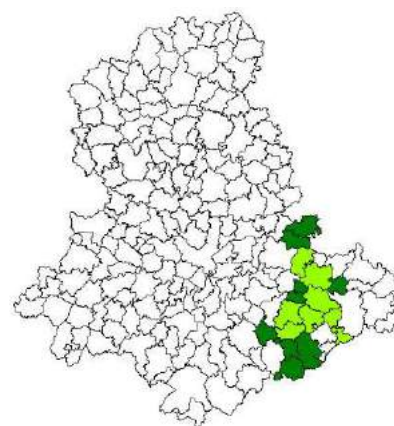
○ HAUTE-VIENNE (87)



Printemps

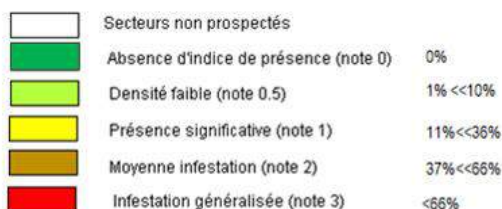


été

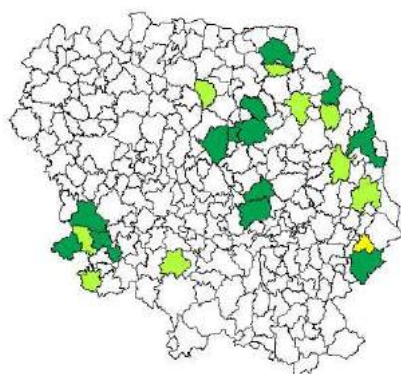


automne

Cartographie des parcelles de références observées en Haute-Vienne en 2016



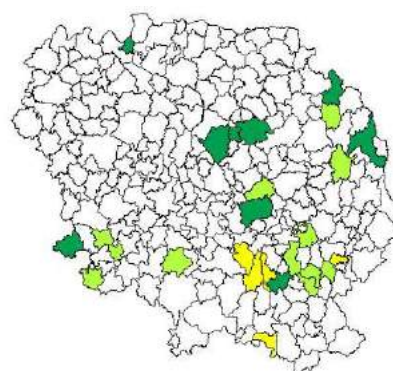
○ CREUSE (23)



Printemps

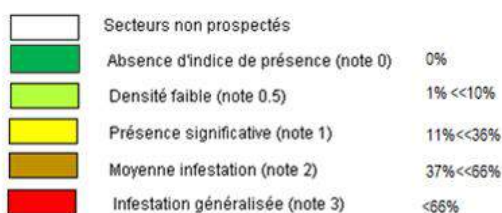


été

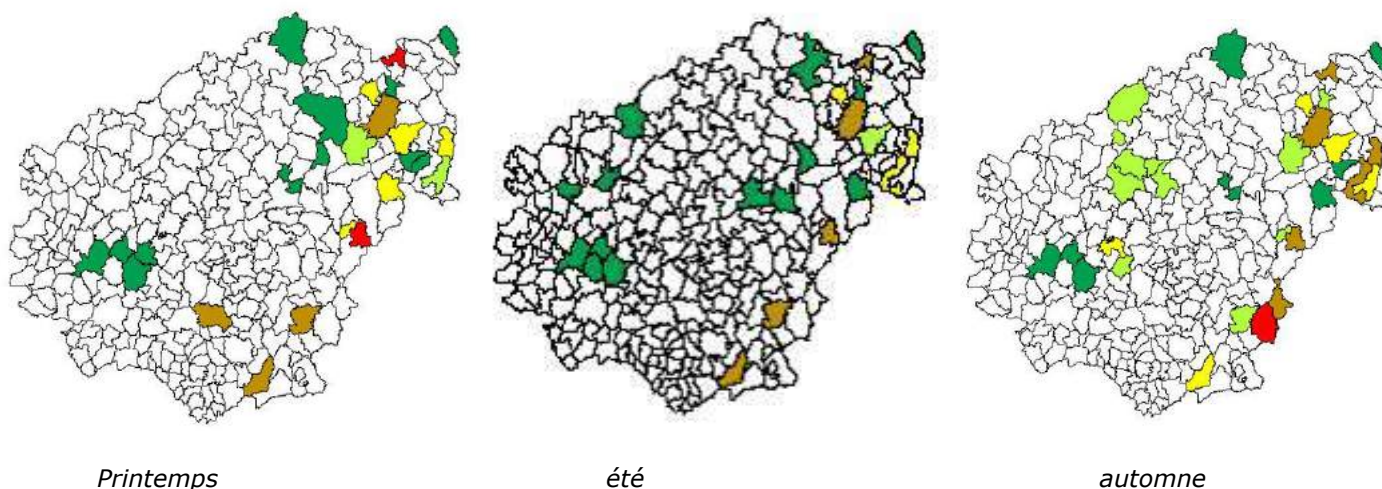


automne

Cartographie des parcelles de références observées en Creuse en 2016



○ **CORREZE (19)**



Cartographie des parcelles de références observées en Corrèze en 2016

	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

Période de risque : Le risque de dégâts est présent tout au long de l'année. Les campagnols terrestres dégradent les prairies de manière régulière en creusant leurs réseaux de galeries. Même si le risque de pullulation est le plus élevé à l'automne, la quantité d'adultes reproducteurs qui vont passer l'hiver ne doit cependant pas être négligée, puisqu'ils seront à l'origine des populations printanières.

Seuil indicatif de risque : La présence de quelques foyers par parcelle constitue déjà un seuil de nuisibilité. En effet, dès l'apparition de tumuli frais et de galeries, les campagnols provoquent de nombreux dégâts par la terre qu'ils rejettent dans l'herbe et par la détérioration du sol qu'ils provoquent avec leurs galeries.

On peut cependant estimer que le seuil est atteint dès lors que l'on dépasse les 200 individus/ha.

Evaluation du risque

Le risque d'une nouvelle pullulation généralisée semble écarté pour le moment. Cependant, la vigilance reste de mise car quelques parcelles nous montrent des densités de populations importantes sur tout l'est du département de la Corrèze. Il faudra attendre le printemps et le passage de l'hiver pour mieux évaluer le risque.

• Limiter les effets du campagnol dans le temps : mesures prophylactiques

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies.

RAPPEL : Il est important, quelle que soit la méthode utilisée, de la réaliser en basse densité de population.



Pièges

(Crédit Photo : S. CHAMPAGNOL- FDGDON87)

Les différentes techniques de lutttes proposées ne permettent pas de détruire les ravageurs, mais elles contribuent à en limiter leur développement et s'inscrivent dans un processus de lutte à moyen et à long terme.

- *Le travail du sol et rotation de culture*: permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture ;
- *Le piétinement par les troupeaux* : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour ;
- *Le broyage des refus* : limite les zones de refuges, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur ;
- *La sauvegarde et l'implantation de haies* : favorise l'habitat des prédateurs ;
- *L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces* : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs ;
- *Le piégeage* : agit directement sur le nombre de campagnols présents dans la parcelle.



Tableau de piégeage

(Crédit Photo : S. CHAMPAGNOL- FDGDON87)

Taupe (*Talpa europaea*)

• Éléments de biologie

Rappel sur la morphologie

- Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps) ;
- Queue courte (2,5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie ;
- Poids adulte de 60 à 120 gr.



Taupe européenne

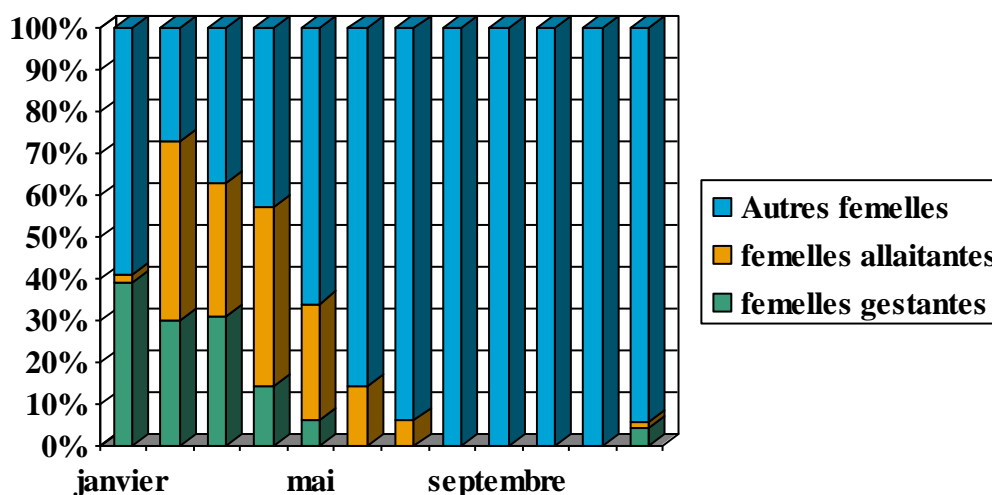
(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL- FDGDON87)

Rappel sur l'habitat

- Prairies à sol meuble et frais ;
- Lisières de bois ;
- Forêts de feuillus ;
- Apprécie moins les terrains travaillés mais peut s'y installer à partir des périphéries ;
- Vit dans un réseau de galeries souterraines ;
- **Animal peu sociable et vivant en solitaire.**

Rappel sur la reproduction

Sa période de reproduction s'étend de décembre à mai. Sa gestation dure 28 jours. Le nombre de portée est de une par an, exceptionnellement deux (de 2 à 4 petits par portée). En 6 à 8 semaines les jeunes atteignent leur taille adulte, ils sont alors émancipés et vont s'installer dans leur propre terrier. La taupe atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 11 mois.



• Situation en Limousin

La taupe est toujours aussi régulièrement présente dans nos prairies limousines. Les taupinières sont d'autant plus visibles en ce moment que la végétation dans les prairies est basse.

Période de risque : Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (période d'élevage des jeunes) mais à l'automne le risque le plus important se situe sur les semis de prairies.

Seuil indicatif de risque : La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, de plus ils peuvent engendrer une usure précoce du matériel. Ils peuvent également limiter la levée des prairies nouvelles.

Evaluation du risque

Les conditions météorologiques de cette année 2016, n'ont pas été très favorables pour les taupes.

En effet, les pluies abondantes de ce printemps ont du mettre à mal la reproduction, et la sécheresse qui a suivi a dû gêner les taupes dans leur recherche de nourriture. Les quelques précipitations de fin d'année et l'approche de la période de reproduction ont incité les taupes à créer de nombreuses taupinières ces dernières semaines, créant ainsi de véritables nuisances dans certaines parcelles.

Les galeries creusées par la taupe peuvent jouer un rôle important dans la rapidité du déplacement des populations de campagnols terrestres.

Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)

• Éléments de biologie

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants, cependant son espérance de vie est d'à peine un an, et il est l'un des premiers maillons de la chaîne alimentaire.

Il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol, mais il peut également se nourrir de racines et de radicelles de jeunes arbres.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole, en effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

• Situation en Limousin

Le campagnol des champs a été observé, cette année, sur la plupart des prairies suivies. Il est à noter que des foyers de campagnols des champs sont présents dans les anciens réseaux de campagnols terrestres.

Période de risque et seuil indicatif de risque : Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement. Il n'en reste pas moins qu'une perte de quantité de fourrages peut être relativement important lors d'une grosse attaque.

De plus, la présence d'anciennes galeries de campagnols des champs peut être un vecteur important de l'implantation de campagnol terrestre dans les prairies.



Dégâts de campagnols des champs
Photo FDGDON87

Evaluation du risque

Le risque le plus important dû aux populations de campagnol des champs sur prairies est le réseau de galeries qu'il peut créer facilitant ainsi l'implantation du campagnol terrestre.

RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE CAMPAGNOLS

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Lutte-contre-le-campagnol>

ATTENTION, UN ARRETE PREFECTORAL DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE OBLIGATOIRE EST EN COURS EN CORREZE SUR LES COMMUNE DE SAINT PRIVAT, SAINT JULIEN AUX BOIS ET RILHAC-XAINTRIE. RENSEIGNER VOUS AUPRES DE VOTRE OVS Végétal (FREDON LIMOUSIN).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Prairie / Edition Zone Limousin sont les suivantes : CDA 19, CDA 23, CDA 87, FREDON LIMOUSIN, FDGDON 87

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".